

**Procès-Verbal du Conseil Municipal de la Commune de Bénagues  
du 28 novembre 2023**

**ORDRE DU JOUR**

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 03/10/2023

- 1 - Délibération SDE 09
- 2 - Convention CFU
- 3 - Mise à jour tableau de voirie
- 4 - École suite à la réunion du SIVE du jeudi 9 novembre 2023
- 5 - CAUE : rencontre avec Mme Julia CANET
- 6 - Récupération pour 1€ symbolique du garage jouxtant la salle des associations
- 7 - Questions diverses

*L'an deux mille vingt-trois, le 28 novembre 2023, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Josiane BERGÉ*

**Date de la convocation** : 15/11/2023

**MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE**

<b>Membres</b>	<b>Présents</b>	<b>Procurations</b>	<b>Absents</b>
ABÉNIA Loïc			x
BAUZOU Christophe	x		
BERGÉ Josiane (Maire)	x		
BIELLE Simone	x		
DA FURRIELA Thierry (2 <sup>ème</sup> adjoint)	x		
ESTEBE Sandrine	x		
FABRY Stéphane	x		
FERREIRA Franquelim Da Conceicao			x
FERRIES Laurie			x
GARCIA Serge	x		
HILAIRE Olivier (1 <sup>er</sup> adjoint)	x		
MARSEILLE Laurent	x		
PINATON Aubry		x	
REIS Mickaële		x	

**Secrétaire de séance** : BIELLE Simone

Madame BERGÉ ouvre la séance, donne lecture des procurations et désigne en tant que secrétaire de séance, Mme BIELLE Simone

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 03/10/2023

Madame BERGÉ : « Avez-vous des remarques ? » Ce procès-verbal est approuvé

Madame le Maire demande le rajout de 4 délibérations portant sur la mise en place de la fongibilité des crédits en M57, décision modificative, fixation de la durée des amortissements en M57 et identification des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Oui à l'unanimité

### **Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement**

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**      *N° d'ordre 2023-34*

### **Décision Modificative**

Les crédits ouverts sur le compte 1641-0 sont insuffisants. Madame le Maire propose au conseil un virement de crédit en section d'investissement du compte 2158-0 au compte 1641-0

Oui cet exposé et après délibération le Conseil Municipal donne son autorisation.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**      *N° d'ordre 2023-35*

### **Fixation de la durée des amortissements en M57**

Suite au passage en M57 la commune doit délibérer sur la durée des amortissements des subventions d'équipement versées, imputées au compte 204. Le conseil opte pour une durée de 5 ans.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**      *N° d'ordre 2023-36*

### **Identification des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables**

L'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, confère aux communes la définition de zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables (ZAEnR). Les secteurs potentiels de développement doivent s'inscrire dans une démarche de planification territoriale de l'énergie, de solidarité entre les territoires et de sécurisation de l'approvisionnement.

Après délibération, le conseil municipal approuve.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**      *N° d'ordre 2023-37*

## **1- SDE 09**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de refaire la délibération concernant les travaux de sécurisation sur le réseau électrique au lieu-dit les Vignasses. Le SDE 09 prend à sa charge l'intégralité des travaux.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**      *N° d'ordre 2023-31*

## 2- Expérimentation du Compte Financier Unique

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'accord de signature de la convention avec l'État pour l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) qui s'inscrit dans une démarche cohérente d'amélioration globale de la qualité des comptes. La commune a souhaité anticiper les obligations réglementaires de 2024 en se portant candidate en juin 2023 à l'expérimentation du CFU. En effet, pendant cette période, elle pourra bénéficier d'un accompagnement privilégié de l'État et de la Trésorerie de Pamiers sur un sujet destiné à monter en charge au cours de trois prochaines années. Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Sa mise en place vise notamment à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes et à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable

<b>La délibération est adoptée à l'unanimité</b> <i>N° d'ordre 2023-32</i>
----------------------------------------------------------------------------

## 3- Mise à jour tableau de voiries

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le tableau de voirie. La commune doit intégrer les voiries du lotissement Camp del Périé et Camp del Mouret. La CCPAP a mandaté le cabinet SOGEFI pour réaliser le classement des voiries des communes de la CCPAP. Madame le Maire propose de refaire le tableau en fonction de celui de SOGEFI.

<b>La délibération est adoptée à l'unanimité</b> <i>N° d'ordre 2023-33</i>
----------------------------------------------------------------------------

## 4- École suite à la réunion du SIVE du jeudi 9 novembre 2023

Madame La Présidente du SIVE, a soumis des idées pour la rentrée prochaine.

## 5- CAUE :

Le CAUE a confirmé son aide sur les 2 projets de réhabilitation d'un local communal en logement et projet d'aménagement de la place du village.

Madame le Maire rappelle que le CAUE apporte son aide aux administrés gratuitement.

## 6- Récupération pour 1€ symbolique du garage jouxtant la salle des associations

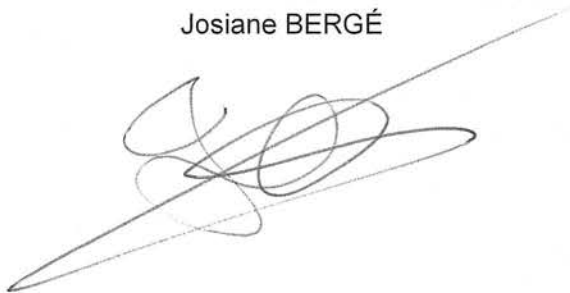
La commune a fait la demande par courrier aux différents propriétaires de la partie du garage qui jouxte le local des associations. Tous les propriétaires souhaitent rétrocéder cette partie pour 1€ symbolique à la commune. Le dossier est chez le notaire.

## 7- Questions diverses

- Fête de Bénagues : le conseil municipal donne son accord au comité des fêtes de Saint Jean du Falga pour organiser la fête de Pentecôte. Ils prennent en charge toute l'organisation. La commune doit réserver le podium et l'emmener sur la place du village, s'occuper de l'électricité et une participation de 3300 € est demandée.
- Cadeaux des aînés : 65 colis Charcuterie ROUCH. L'âge a été remonté à 68 ans.
- Rencontre nouveaux arrivants et naissances : le vendredi 1<sup>er</sup> décembre. Choix de l'arbre pour les 3 naissances : oliviers
- La mise en place de la participation citoyenne arrive à son terme. Les panneaux ont été commandés.
- Suite au conseil du 3 octobre 2023 ; le Conseil Municipal ayant donné son accord pour les demandes de subvention 2024, la commune va procéder aux délibérations pour la réfection de la voirie « impasse du lavoir » et « impasse Jalabert ». Concernant le monument aux morts, de projet est reporté faute de devis. Le conseil ne souhaite pas que le monument aux morts soit déplacé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

La présidente de séance  
Josiane BERGÉ



Le secrétaire de séance  
Simone BIELLE

